

PREPARATION AU PERMIS A1

- MOTOCYCLETTE légère < 11 kw

Réf de l'action : ECF T081.PR indice 07 du 17/02/2026

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car, d'une cylindrée maximale de 125 cm³, d'une puissance n'excédant pas 11 kilowatts et dont le rapport puissance/ poids ne dépasse pas 0,1 kilowatt par kilogramme, ou des Tricycles à moteur d'une puissance maximale de 15

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRE-REQUIS

- Être âgé de 16 ans au moins,
- Pour les mineurs, disposer d'une autorisation parentale,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocyclette), de moins de 5 ans,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis (le cas échéant),
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

- Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et des compétences associées :
 - Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation,
 - Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
 - Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODES ET MOYENS MOBILISES

- Méthodes pédagogiques multiples en présentiel actives et expositives.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Piste,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 08/02/99,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - Un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - Des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - Un blouson ou d'une veste manches longues,
 - Un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Ressources pédagogiques (outils, supports et ouvrages réglementaires de la formation remis aux stagiaires le cas échéant)

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation (présentiel) :
 - Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
 - Bilan de compétence,
- Épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie A1, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible sous le code CPF219
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum : Nous contacter

DUREE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire minimale en présentiel : 20h (8h de formation hors circulation et 12h de formation en circulation)

TARIFS ET MODALITES DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

PREPARATION AU PERMIS A2

- MOTOCYCLETTE légère < 35 kw

Réf de l'action : ECF T082.PR indice 06 du 17/02/2026

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts et dont le rapport puissance/ poids n'excède pas 0,2 kilowatt par kilogramme. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW,

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRE-REQUIS

- Être âgé de 18 ans au moins,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocyclette), de moins de 5 ans,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,

AVERTISSEMENT

- Les épreuves pratiques peuvent être passées sur un véhicule équipé d'un changement de vitesses automatique, le conducteur sera alors limité à la conduite de ces seuls véhicules.
- Les titulaires d'un permis A1 bénéficient d'une réduction du temps de formation comprenant un minimum de 10h en circulation et un minimum de 5h hors circulation

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis (le cas échéant),
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

- Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et des compétences associées :
 - Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation,
 - Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
 - Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODES ET MOYENS MOBILISES

- Méthodes pédagogiques multiples en présentiel actives et expositives.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Piste,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 18/02/2020,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - un blouson ou d'une veste manches longues,
 - un pantalon ou d'une combinaison
 - de bottes ou chaussures montantes (bottes en caoutchouc et coupe-vent ne sont pas autorisés),
- Ressources pédagogiques (outils, supports et ouvrages réglementaires de la formation remis aux stagiaires le cas échéant)

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation (présentiel) :
 - Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
 - Bilan de compétence,
- Épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie A2, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible sous le code CPF220
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum : Nous contacter

DUREE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire minimale en présentiel : 20h (8h de formation hors circulation + 12h de formation en circulation)

TARIFS ET MODALITES DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

PREPARATION AU PERMIS A

- MOTOCYCLETTE -

Réf de l'action : ECF T080.PR indice 07 du 17/02/2026

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car et tricycle, sans limite de puissance, en toute sécurité et conformément à l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette entrant dans la catégorie A
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRE-REQUIS

- Être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans,
- Toute personne âgée d'au moins 20 ans au moment de la constitution du dossier,

AVERTISSEMENT

- Possibilité de suivre la formation au cours des 3 mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis (le cas échéant),
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

- Séquence théorique (2 heures) :
 - Présentation des stagiaires sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto
 - Accidentalité, Vitesse, Détectabilité
 - Conduite et produits psychoactifs
- Séquence pratique hors circulation (2 heures) :
 - Comportement adapté à un nouveau véhicule,
 - Changement de direction,
 - Le freinage,
 - Les techniques d'inclinaison.
- Séquence pratique en circulation (3 heures) :
- Audit de la conduite des stagiaires, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision, le partage de la route et la communication.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODES ET MOYENS MOBILISES

- Méthodes pédagogiques multiples en présentiel actives et expositives.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Piste,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - un blouson ou d'une veste manches longues,
 - un pantalon ou d'une combinaison
 - de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Ressources pédagogiques (outils, supports et ouvrages réglementaires de la formation remis aux stagiaires le cas échéant)

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation (présentiel) :
 - Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
 - Bilan de compétence,
- Lors de l'audit de conduite, chaque stagiaire effectue 30 minutes au minimum de conduite et 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.
- La formation se clôture par 20 minutes d'échanges et de bilan de la journée de formation
- Une évaluation de satisfaction est réalisée en fin de formation

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de formation permettant la délivrance du Permis de conduire de la catégorie A, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum : Nous contacter

DUREE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire minimale en présentiel : 7 h.

TARIFS ET MODALITES DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.